

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2012**

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. Métropole Nice Côte d'Azur :

a/ Charte : approbation et autorisation de signature

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

1°/ - D'APPROUVER la charte de la Métropole qui a été jointe à la convocation et qui sera annexée au présent procès-verbal.

2°/ - D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

1. Métropole Nice Côte d'Azur :

b/ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de désigner Messieurs Daniel VILLAR et André BARRA en qualité de représentant titulaire et suppléant de l'assemblée aux fins de représenter la commune de Saint-André de la Roche lors des réunions et travaux de la CLECT- commission locale d'évaluation des charges transférées.

1. Métropole Nice Côte d'Azur :

c/ Modification statutaire

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

1°/ D'APPROUVER la création d'un nombre de sièges supplémentaires égal à 10% du nombre total de sièges au conseil métropolitain soit la création de 12 sièges supplémentaires,

2°/ D'APPROUVER la répartition des 12 sièges supplémentaires de la manière suivante entre les communes membres de la Métropole, 1 par commune pour :

- Aspremont,
- Beaulieu,
- Cap d'Ail,
- Carros,
- Castagniers,
- Colomars,
- Falicon,
- La Roquette-sur-Var,
- Levens,
- Saint-André de la Roche,
- Saint-Martin du Var,
- Tourrette-Levens

3°/ D'APPROUVER le transfert du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : immeuble LE PLAZA, 455 promenade des Anglais à Nice (06200),

4°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

II - FINANCES

1. Débat d'orientation Budgétaire 2012

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte de l'ensemble des propositions énoncées dans le D.O.B. 2012, avant le vote du BP 2012.

III - PERSONNEL

1. Tableau des effectifs : suppression et création de postes

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de supprimer suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 29 septembre 2011 :

- 1 poste d'attaché
- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 2 postes d'éducateur des APS de 2^{ème} classe
- 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

- et de créer après avis du Comité Technique Paritaire.

Pour la filière technique, un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et un poste d'agent de maîtrise, pour pourvoir à des avancements de grade

Pour la filière police, un poste de brigadier chef principal pour pourvoir à des avancements de grade

Le tableau des effectifs ainsi modifié a été joint avec la convocation et sera annexé au procès-verbal de la séance.

IV - DOMAINE COMMUNAL

1. Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2011

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2011, selon le tableau présenté. Celui-ci a été adressé avec la convocation et sera annexé au procès-verbal de la séance.

2. Création d'un nouveau tarif d'occupation des sols pour les utilisations de courte durée annualisées

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'appliquer, pour les commerçants itinérants sus mentionnés, le tarif d'occupation du domaine public suivant : 1,50 € x nombre de demi-journée d'occupation par semaine x 52 (nombre de semaine sur une année).

V - ENFANCE / JEUNESSE**1. Caisse des Ecoles - conventions de mise à disposition (personnels et locaux) et financière : autorisation de signature**

Oùï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition du personnel, des locaux et une convention financière avec la Caisse des écoles, dans le cadre du dispositif « politique de la ville »

Ces trois conventions ont été jointes avec la convocation et seront annexées au procès-verbal de la séance.

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 13 MARS 2012